

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 16 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 16 décembre à 14 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **René CLINCHARD**, Maire.

**Présents** : François CLAUZON, Richard GRIBALDO, Jean Claude LINCK, Marie-France NABOULET, Christine PIGAGLIO, Yanne SOUCHET.

**Absents représentés** : Nadine SINIBALDI pouvoir à Jean Claude LINCK, Laurent VIDAL pouvoir à François CLAUZON, Richard ZUPPO pouvoir à Marie-France NABOULET.

**Absente** : Amélie GOLIAS.

Monsieur **Jean Claude LINCK** a été nommé secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1/ Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2017.
- 2/ Délibération pour la mise en place du nouveau bail de l'auberge communale « Le Robur ».
- 3/ Délibération de participation pour la protection sociale complémentaire santé.
- 4/ Délibération coupe de régénération forêt de la Fracha.
- 5/ Réponse du SDIS relative à la demande de la commune pour la pose d'un poteau d'incendie au quartier du Pla.
- 6/ Point sur les projets en cours de préparation pour 2018.
- 7/ Questions diverses.

**1/ Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2017 : après lecture par le Maire, et quelques corrections portant sur la forme, le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Ce procès-verbal figure dans les annexes au présent compte rendu (Annexe 1).**

## **2/ Délibération pour la mise en place du nouveau bail de l'auberge communale « Le Robur »**

**Le Maire** rappelle d'abord au **Conseil Municipal** les nombreuses démarches effectuées pour trouver des candidats à la reprise de l'auberge communale « **Le Robur** ».

Il énumère d'abord les multiples annonces publiées dans différents supports de communication, notamment ;

- 3 annonces parues dans la revue professionnelle « L'Hôtellerie... » ;
- une note d'information envoyée aux Proviseurs des lycées hôteliers de Nice, de Toulon, de Marseille et d'Aix en Provence ;
- un courrier adressé à l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière de Nice ;
- une publication sur le site du magazine « Village » ;
- une annonce sur le site de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur...

**Le Maire** précise que ces démarches n'ont pas suscité de candidatures nombreuses ni sérieuses. C'est par hasard, à l'occasion d'une visite chez le boulanger d'ENTRAUNES que **Monsieur Kevin SORIA** et **Madame Déborah GEORGES** ont eu connaissance de la démarche de la municipalité de Roure. Le Maire indique qu'il les a reçus en compagnie de Madame Amélie GOLIAS et de Monsieur Fabrice ZUPPO qui faisaient déjà partie de la commission qui avait auditionné et sélectionné les précédents aubergistes. Le maire estime qu'en choisissant ces nouveaux gérants, la commune jouera la carte de la jeunesse.

Au cours de la **longue discussion** qui suit l'exposé du Maire, il est précisé que :

- **la forme juridique de la location-gérance a été préférée à d'autres formules** car elle limite la durée du 1<sup>er</sup> bail à 2 ans et parce qu'elle permet à la commune de garder un certain contrôle de l'auberge communale ; mais la municipalité ne s'interdit pas, dans l'avenir, en accord avec les locataires-gérants, de passer à une autre forme juridique, celle du bail commercial par exemple.
- **la commune a acheté pour environ 23 000 € de matériels** pour compléter l'équipement de l'auberge, principalement à la cuisine.
- **le logement, situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'ancienne mairie, mis à la disposition des aubergistes, sera intégré dans le contrat de location-gérance.**
- La caution fera l'objet de discussions avec les preneurs.
- **l'inventaire/état des lieux, détaillés, établi en 2016, servira de base au nouvel inventaire/état des lieux qui sera établi avec les nouveaux gérants.**
- Il faudra envisager de remplacer les tables de nuit dans les chambres.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, conformément à l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales, à l'unanimité :**

- **Approuve la mise en place d'un contrat de location-gérance pour confier l'exploitation de l'auberge communale « Le Robur » à Monsieur Kevin SORIA et à Madame Déborah GEORGE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour une durée de 2 ans renouvelable.**
- **Donne pouvoir au Maire d'élaborer et de signer les documents nécessaires, d'entreprendre et de mener à bien toutes les démarches indispensables à la mise en œuvre de la décision du Conseil.**

## **3/ Délibération de participation pour la protection sociale complémentaire santé.**

**Le Maire** rappelle que le Conseil, dans sa réunion du 7 octobre 2017, s'était prononcé à l'unanimité en faveur **d'une contribution forfaitaire mensuelle de 50 €, comme** montant de la participation de la Commune au contrat d'assurance complémentaire souscrit par les agents **ayant choisi le contrat santé labelisé** car préférant conserver leur assurance complémentaire plutôt que de choisir la société retenue par le Centre de Gestion.

Après discussion, le **Conseil confirme son choix du 7 octobre 2017 et décide à l'unanimité d'une contribution forfaitaire mensuelle de 50 € pour les agents ayant choisi le contrat santé labelisé.**

#### **4/ Délibération travaux de régénération forêt de la Fracha.**

**Le Maire** rappelle que ce projet proposé et conduit par l'ONF a été présenté au Conseil, lors de la séance du 7 octobre et a fait l'objet d'un résumé dans le compte rendu de la séance. Le Conseil avait alors apporté son soutien unanime au projet.

**Le Maire** confirme que **les travaux de régénération sont subventionnables par la Région à hauteur de 50 % et par le Département à hauteur de 30%.**

**Le Maire** expose que ces travaux sylvicoles concernent les parcelles 5,7, 9 et 12 du canton de la Fracha, sur une superficie de 11,9 hectares, pour un **coût de 33 521, 59 € HT.**

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir discuté, **le Conseil approuve la délibération proposée à l'unanimité.**

#### **5/ Réponse du SDIS relative à la demande de la commune pour la pose d'un poteau d'incendie au quartier du Pla.**

**Le Maire** donne lecture de la réponse du SDIS, sollicité par la Métropole NCA, suite à la demande de la Commune en faveur de la pose d'un poteau incendie au quartier du Pla.

*« Au regard de la future réglementation, ce nouveau poteau d'incendie serait susceptible de ne pas être intégré dans la cartographie des secours et, par conséquent, de ne pas être utilisé par les pompiers lors d'une intervention. En cas d'intervention sur ce secteur, présentant un déficit en matière de points d'eau, lors d'une prise d'appel de la « création » de l'intervention, un porteur d'eau supplémentaire peut être envoyé. »*

Pour les pompiers, c'est **l'insuffisance de la pression sur la conduite d'eau existante**, provenant d'une source qui est la raison du refus d'un nouveau poteau d'incendie.

La Commune adressera un courrier aux habitants concernés en leur communiquant la réponse du SDIS.

#### **6/ Informations budgétaires.**

Pour nourrir la réflexion des membres du Conseil, dans la perspective du budget 2018, le Maire présente **les chiffres provisoires du CA (Compte administratif) 2017 :**

Fonctionnement :

2017

Rappel 2016

- Recettes :	379 213,77 €	458 598,87 €
- Dépenses :	307 935,32 €	331 605,80 €
- Excédent de fonctionnement :	71 278,45 €	126 993,07 €

Observations : les dépenses sont en baisse, d'environ 23 000 €, c'est bien, mais les recettes baissent également, de presque 80 000 €. Le Maire explique cette baisse des recettes par le retard intervenu dans la réalisation d'une coupe de bois (25 000 €) qui avait été prévue dans les recettes 2017, le versement différé des loyers de la vacherie et de Longon ( 12 000 € ) depuis mai dans l'attente de la régularisation du bail,

L'excédent de fonctionnement permet d'alimenter les investissements : il s'ajoute au **report de l'exercice 2016 ( 662 082,47 €)**, ce qui se traduit par un **excédent total de 733 360,92 €**.

<u>Investissement :</u>	2017	Rappel 2016
- Recettes :	270 178,80 €	269 369,60 €
- Dépenses :	353 569,31 €	259 554,07 €
- Déficit d'investissement :	- 83 390,51 €	Excédent 9 815,53 €

Le déficit d'investissement 2017 s'ajoute au déficit reporté de 2016 (-121 796,41 €) ce qui se traduit par un déficit d'investissement total de - 205 186,92 €.

Le résultat des restes à réaliser 2017 (**dépenses : - 58 600,00 €, recettes : 219 800,00 €**) présente un **excédent de 161 200,00 €**.

**Le résultat global d'investissement** (déficit d'investissement total, - 205 186,92 €, plus résultat des comptes à réaliser, 161 200,00 €) représente un **déficit de -43 986,92 €**.

Le résultat de l'exercice 2017 est donc un excédent de **689 374,00 €**.

- Report en fonctionnement : Compte 002 :	689 374,00 €
- Report en investissement : Compte 001 :	-205 186,00 €
- Affectation en réserve : compte 1068 :	43 986,92 €

En ce qui concerne les gros travaux, pour 2018, le Conseil se prononce, après discussion, en faveur d'un nouveau dossier, comme la piste du Brec, accompagné de travaux moins importants et de l'achèvement des travaux en cours.

## 7/ Point sur les projets en cours et en préparation pour 2018.

### a/ Achèvement de la restauration de la chapelle Saint-Sébastien.

Le Maire indique qu'il a trouvé des lauzes chez Monsieur CIAIS, plombier à Valdeblore. Les compagnons de l'entreprise en charge des travaux de la chapelle les ont soigneusement triées et en ont rempli 4 big-bags. Le Maire ajoute qu'il a contacté le fils de Monsieur Robert SIERRA qui lui a indiqué 2 granges lui appartenant où les compagnons pourraient effectuer tri et récupération.

### b/ Refuge de Longon.

Le Maire explique que, le traitement du dossier ayant pris du retard, les 5 entreprises ayant répondu à l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre ont accepté de prolonger la durée de validité de leur offre.

Il communique les documents fournis par les services de la métropole après étude des offres des bureaux d'étude.

Par rapport au budget initialement prévu (175 000 €), les offres des entreprises se situent autour de 115 000 €.

La question essentielle est celle du financement global. La solution raisonnable serait de poursuivre le projet jusqu'à l'élaboration de l'APD, La décision de poursuivre ou d'arrêter se prendrait à ce stade en fonction des financements obtenus, selon que les subventions atteignent ou non 80 % du montant du projet.

#### **c/ Moulin Communal.**

**Le Maire** fait part des difficultés rencontrées dans la recherche d'un laboureur pour intervenir sur la parcelle prévue pour semer du blé.

Il évoque également la possibilité d'envisager un financement régional, à condition de monter rapidement un dossier.

Le projet proposé par l'A3PR se monte à 21 000 € HT et se compose de nombreux travaux différents. Pour le piloter, le Conseil estime qu'il serait préférable de recourir à un maître d'œuvre.

#### **d/ La chronique du Guetteur.**

**Le Maire** donne lecture au Conseil de la lettre que lui adressée **Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Sénateur des Alpes-Maritimes**, suite à l'envoi du dernier numéro de « *La Chronique du Guetteur* ».

*« Paris, le 11 décembre 2017,*

*Monsieur le Maire, Cher René,*

*Je vous remercie très sincèrement pour l'envoi au Sénat du Journal des Rourois dont j'ai pris connaissance avec intérêt, tout particulièrement de votre éditorial qui dresse le bilan des opérations menées à Roure par votre municipalité.*

*Ce dix-septième numéro démontre toute l'énergie que vous mettez au service de vos habitants pour des projets ambitieux et la vitalité de votre village.*

*Enfin, je partage votre inquiétude au sujet du financement des collectivités locales compte tenu des réformes engagées au cours de la loi de finances pour 2018, à commencer par la suppression d'une tranche de la taxe d'habitation.*

*Je reste à votre disposition pour échanger et je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes très sincères salutations.*

*Bien cordialement. »*

#### **e/ Travaux à l'église :**

**Le remplacement du tableau électrique de la sacristie** est prévu à bref délai.

**L'électrification des sonneries de cloches** pourrait être envisagée en 2018.

#### **f/ Réaménagement de la mairie.**

Monsieur **Richard GRIBALDO** plaide pour un **projet ambitieux qui associe la modernisation du réseau électrique avec un réaménagement de l'espace tirant profit de la verticalité pour créer une mezzanine et de vastes espaces de rangement.**

**Le Conseil se déclare favorable à un tel projet.**

#### **g/ Entretien du canal en 2018.**

Le devis pour **l'entretien du canal au printemps 2018** est signé, pour un montant de **13 300 €**.

#### **h/ Microcentrale.**

Une réunion sur le dossier s'est tenue récemment dans les bureaux de la Métropole à Nice, le 12 décembre dernier. Le projet retenu, conduite forcée en fond de vallon, parallèle à la Vionène, y a été présenté.

## **8/ Questions diverses.**

### **Signalétique.**

Monsieur **Jean Claude LINCK** propose de constituer un groupe de travail pour prendre en charge collectivement la rédaction des 14 visuels et des 14 pages du livret.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19 h.**